



CHARTRE



La chartre de KOMETRIB définit les règles à suivre et les comportements à adopter pour le bon fonctionnement du groupement. Le respect de cette chartre doit être permanent pour tous les acteurs de KOMETRIB.

Article 1 – Éducation

L'éducateur et le joueur doivent respecter des principes éducatifs et des valeurs telles que : la politesse, le respect, la tolérance, la ponctualité et le sérieux.

Article 2 – Attitude et langage

L'éducateur et le joueur doivent faire preuve d'une attitude positive et dynamique aussi bien sur le terrain (entraînement, compétitions, tournois), qu'en dehors. Ils doivent montrer l'exemple et adopter un langage correct.

Article 3 – Tenue vestimentaire

L'éducateur ainsi que les joueurs doivent se présenter en tenue sportive lors des séances d'entraînement et être en tenue KOMETRIB les jours de compétitions et de tournois.

Article 4 – Jours d'entraînement

L'éducateur s'engage à être présent à chaque entraînement du groupe dont il a la charge. D'autre part, il doit tenir à jour lui-même une fiche d'appel permettant de vérifier la présence/absence de l'ensemble des joueurs de sa catégorie.

Article 5 – Horaires d'entraînement

L'éducateur s'engage à être présent sur les installations sportives 30 minutes avant le début de séance pour permettre l'accueil des joueurs et des parents, ainsi que la préparation matérielle de sa séance. Il doit aussi respecter les heures de fin de séance pour ne pas gêner les séances suivantes prévues dans les autres catégories. Pour tout changement d'horaire, ou annulation de séance, l'éducateur doit en avertir au plus vite le responsable technique et transmettre l'information aux joueurs dans la foulée.

Le joueur s'engage à être présent sur le terrain avant l'heure du début de la séance et doit prévenir au plus tôt l'éducateur en cas d'absence, ou de retard éventuel.

Article 6 – Matériel

L'éducateur et les joueurs s'engagent à prendre soin du matériel et des infrastructures mis à disposition par les différents clubs. Ils garantissent également à le ranger, nettoyer, entretenir dans son intégralité et correctement après chaque utilisation dans les locaux prévus à cet effet. Aucune dégradation n'est permise et personne n'est en droit de s'accaparer d'un matériel trouvé ne lui appartenant pas. L'éducateur, les parents et les joueurs responsables sont en charge de vérifier le compte, et d'entretenir les équipements du sac de maillots le week-end.

Article 7 – Jour de compétition

L'éducateur, le dirigeant et les joueurs s'engagent à être présents au plus tard à l'heure du rendez-vous. Dans le cas contraire, ils s'engagent à prévenir le plus rapidement possible un des dirigeants de leur retard ou de leur absence de dernière minute en cas de force majeure.



CHARTRE



Article 8 – Responsabilités de l'éducateur

L'éducateur est responsable des matchs disputés par l'équipe dont il a la charge, à savoir ; la convocation des joueurs, l'organisation du déplacement, la qualification des joueurs, la préparation du matériel. Il peut se faire assister par un dirigeant mais lui seul répondra, devant la commission d'éthique et de discipline de tout problème survenant lors d'une rencontre (forfait, non qualification d'un joueur, fraude...). En cas de problème lors d'une rencontre (blessure grave, rapport d'arbitre, réclamation, réserve...), il doit prévenir immédiatement à la fin du match le responsable de sa catégorie, ou le responsable sportif en cas de problème majeur.

Article 9 – Rôle de l'éducateur

L'éducateur s'engage à respecter et à faire appliquer la politique technique du club. Il s'engage à remplir les tâches prévues dans sa fonction (entraînement, matchs) tout au long de la saison sportive. Il s'engage à travailler en collaboration avec les autres éducateurs de la catégorie et sous la responsabilité du responsable de catégorie, et du responsable sportif. L'éducateur s'engage à être présent lors des différentes réunions techniques, et à travailler pour atteindre les objectifs sportifs du club. L'éducateur s'engage à respecter les orientations techniques choisies par les responsables techniques et ainsi à servir l'intuition KOMETRIB avant tout.

Article 10 – Rôle du parent

Les parents ou le responsable majeur du joueur, s'engagent à aider KOMETRIB, et respecter les règles de vie commune (horaires, sponsoring, accompagnement de l'équipe, participation à la vie associative ...). Ils s'engagent à s'investir dans le transport des joueurs aussi bien à l'entraînement, que sur les lieux de rencontre (possibilité de roulement, covoiturage). Il s'agit également de s'investir sur le terrain, comme par exemple ; en prenant une équipe à charge, en donnant un coup de main à l'arbitrage, en remplissant une feuille de match, ou tout simplement en s'occupant des gouters et des maillots. Les parents doivent également prévenir les éducateurs le plus tôt possible en cas d'absence.

Lors des compétitions, les parents doivent aussi encourager l'ensemble des joueurs de l'équipe et pas seulement leur progéniture, en valorisant leurs efforts. Ils doivent également adopter une attitude mesurée (maîtrise des émotions) en respectant l'arbitre et l'adversaire (supporters et joueurs).

Les parents s'engagent fondamentalement à ne pas s'interférer dans les relations entre un éducateur et un joueur, ils doivent rester à leur place, derrière la main courante. Ils doivent soutenir l'éducateur dans ses démarches, respecter ses choix, et accepter ses erreurs. Si un parent rentre en conflit avec un éducateur, l'enfant sera l'otage d'une situation qui ne peut, en aucun cas, lui être profitable.

Article 11 – Rôle du dirigeant

Autour des rencontres, le dirigeant s'engage à vérifier la date, l'horaire, le lieu et à préparer / distribuer les convocations. Lors des déplacements, il doit insister sur la ponctualité et recommander prudence sur la route. Le dirigeant doit se charger des tâches administratives lors des rencontres (feuille de match, contrôle des licences, gestion de la FMI, ...). Il doit aussi vérifier le matériel et les installations à domiciles (vestiaires, poteaux de Coin, drapeaux de touche, ballons d'échauffement et de match, maillots). Il s'engage à coordonner la gestion des parents, pour la préparation des gouters et le lavage des maillots.



CHARTRE



Avant le coup d'envoi, il s'engage à accueillir les officiels et l'équipe adverse. Il doit remplir la feuille de match et la remettre à l'arbitre. Lors du contrôle de licence, il doit accompagner le capitaine lors de la vérification de la feuille de match.

Pendant la rencontre, le dirigeant doit montrer l'exemple et respecter les décisions des officiels. Il doit aussi accompagner les officiels jusqu'au vestiaire à la mi-temps et à la fin de la rencontre. Sur le banc de touche, il doit gérer les joueurs, et disposer d'une trousse de pharmacie. Si un joueur est exclu lors de la rencontre, il doit le raccompagner au vestiaire et le calmer.

Après la rencontre, il doit accompagner le capitaine lors de la signature de la feuille de match et faire avec lui toutes les vérifications (blessures, motif d'exclusion, joueurs avertis) avant de retransmettre ces informations à l'entraîneur. Il doit aussi contrôler l'état des vestiaires, et s'assurer que les joueurs responsables aient bien fait leur travail. Il doit aussi s'assurer du départ des officiels. En cas de déclaration d'accident, il doit s'assurer qu'elle soit envoyée dans les délais. Enfin, il devra prendre des nouvelles des joueurs blessés, aussi bien de son équipe que de l'équipe adverse.

Article 12 – Rôle du joueur

Lors de la signature de la licence, il devra défendre les couleurs KOMETRIB, et pas seulement celles de sa propre équipe. Il ne sera donc pas autorisé à s'entraîner dans une structure fédérale hors KOMETRIB, sauf s'il en a l'accord.

En situation de compétition, il s'engage à toujours donner le meilleur de lui-même dans le respect des consignes de son entraîneur ; sans oublier que le football reste avant tout un jeu, et un moment de plaisir. Le joueur s'engage aussi à respecter l'arbitre, ses adversaires, ses coéquipiers, les dirigeants, les accompagnateurs et les supporters.

Il s'engage à accepter les choix et décisions de ses entraîneurs et dirigeants, dont la mission consiste à œuvrer pour le bien du club et de ses équipes. Il s'engage à reconnaître sportivement la supériorité de l'adversaire en cas de défaite et le saluer malgré tout. En cas de victoire, il pourra célébrer la victoire avec modestie face à l'adversaire, sans chercher à le provoquer ou à le ridiculiser. Il devra également serrer la main des adversaires et des arbitres avant, mais aussi après les rencontres, quels que soient le déroulement et le résultat du match.

Article 13 – Rôle du Responsable sportif

Le responsable sportif est l'interface entre la ligue, le club, et l'ensemble des entraîneurs et dirigeants. Il définit la politique sportive qu'il veille à faire respecter, et développe l'esprit club. Il s'engage à organiser des réunions techniques pour compléter la formation et le suivi des éducateurs et fait le point sur l'évolution des joueurs.

Article 14 – Manifestations

L'éducateur, les joueurs, et les parents s'engagent à participer à la vie du club au quotidien et ainsi à assister et aider aux différents événements organisés par le club (tournois, stages, ...).

Article 15 – Solidarité

L'ensemble des acteurs KOMETRIB s'engagent à défendre le projet du groupement et ses valeurs. Ainsi ils doivent apporter leur aide, soutien, et encouragement par solidarité à KOMETRIB. La force d'un collectif est de bien vivre ensemble.



CHARTRE



Article 16 – Cotisation

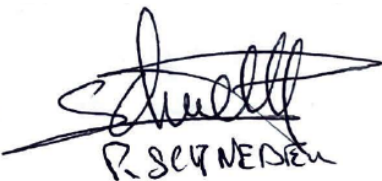

Le parent ou le responsable légal du joueur s'engage à régler la cotisation de la licence avant le début du championnat. Nous pouvons accorder des paiements décalés dans des cas bien précis (après discussion) lors de la signature de la licence. La signature de la licence engage le joueur sur la saison. En cours de saison, seules des dérogations exceptionnelles pourront être accordées au joueur, si le club estime le motif valable.

Article 17 – Signature de la charte

La signature de la présente charte vaut acceptation sans aucune restriction. La mise en application est immédiate et maintenue jusqu'à nouvel ordre, et aussi longtemps que les personnes signataires sont licenciés à KOMETRIB. En cas de manquement et non-respect à cette charte, il sera fait application du Règlement Intérieur et de la Commission Éthique. KOMETRIB peut ainsi se réserver le droit d'attribuer une sanction disciplinaire (interdiction d'accès au stade, interdiction de pratique sous les couleurs KOMETRIB, suspension de fonctions, ...).

Date

Signatures

Président Patrick SCHNEIDER  P. SCHNEIDER	Responsable Sportif Kilian MEHL 
Responsable du mineur	Joueur(se)